

FLASH INFO SUD

Agence Chronopost de Marne-la-Vallée : Travail dissimulé / Courrier intersyndical : la réponse du Président/ En bref : les chiffres du mois de septembre 2016

« Travail dissimulé à Marne-la-Vallée »

Courant octobre 2016, très tôt dans la matinée, les services de la douane, de l'Urssaf et de la PAF ont fait une descente au sein de l'agence Chronopost de Marne-la-Vallée. L'ensemble du personnel chronopostier ainsi que les sociétés sous-traitantes ont été contrôlés. A l'issue de ce contrôle, 17 personnes de neuf sociétés sous-traitantes étaient en situation irrégulière au vu de la loi pour travail dissimulé. Il faut savoir qu'en cas de sous-traitance, l'employeur donneur d'ordre doit s'assurer que les sociétés sous-traitantes avec lesquelles il collabore respectent totalement leurs obligations en matière sociale en déclarant l'activité et l'emploi de leurs salariés et en s'acquittant des cotisations et contributions sociales. En cas de défaut d'attestation ou pour fausse déclaration, Chronopost pourrait être sanctionnée administrativement pour complicité de travail dissimulé et devra régler les cotisations sociales de ces sociétés sous-traitantes. Cette sous-traitance à outrance, qui ne représente pas moins de 93% de l'exploitation, que semble privilégier la Direction Chronopost dans sa course effrénée aux bénéfices montre ici ses limites et ternit son image. Suite à ce contrôle, le chef d'agence de Marne-la-Vallée a été mis à pied conservatoire.



« Courriel intersyndical : la position du Président »

Le 4 octobre 2016, les cinq organisations syndicales représentatives à Chronopost dont Sud Chronopost ont demandé, dans une lettre commune adressée au Président de Chronopost, que ce dernier s'engage concrètement avant la fin d'année sur le versement d'une prime exceptionnelle, sur l'abondement de l'intéressement et sur une augmentation des salaires de base pour l'ensemble des Chronopostiers. Mais aucune de ces revendications qui sont des plus légitimes n'a pu être actée par le Président lors du CE du 25 octobre dernier. Elles ont toutes reçu une fin de non-recevoir. Pour lui, il n'était absolument pas question, compte tenu des très bons résultats obtenus depuis maintenant quelques années d'aborder ces sujets avant l'ouverture des prochaines NAO qui n'ouvriront pas avant le mois de mars prochain au plus tard. Il s'est présenté en tant qu'homme responsable et précautionneux mais ses arguments laissaient surtout transparaître que mêmes ces requêtes dépendaient exclusivement de l'actionnariat de Chronopost, unique décisionnaire de la société. Et pourtant, c'est bien le Président et non l'actionnariat qui faisait l'éloge, dans une note de service adressé le 20 septembre dernier à l'ensemble des Chronopostiers, des très bons résultats obtenus en les encourageant à maintenir leurs efforts jusqu'à la fin de l'année. Des salariés, force vive de l'entreprise, à qui l'on demande toujours plus pour toujours moins de reconnaissance avec des conditions de travail qui périclitent au fil du temps. C'est sans nul doute une réduction des coûts de l'entreprise qui passe par une réduction du coût du travail. C'est le travailler plus pour gagner moins !!!

Face à cette fin de non-recevoir du Président, Sud Chronopost appelle d'ores et déjà à se mobiliser sur l'ensemble des sites afin de manifester notre mécontentement.

✍ Les Chiffres du mois de septembre en bref :

- Chiffre d'affaires : 83,6 M €
- Volume : en augmentation, soit + de 14,5% versus septembre 2015 hors Coliposte
- EBIT : 6,7 M € avec une avance de plusieurs millions sur le budget
- Taux de santé : 95,6 %

Fédération SUD PTT
Section Sud Chronopost
25/27, rue des Envierges
75020 Paris

Mail : sudptt@sudptt.fr

Site : www.sudptt.org/chronopost/

Délégué syndical central
Eugène URBINO
Tél : 06 67 33 60 82
Fax : 01 44 62 12 34

Délégué syndical central suppléant
Geoffroy ANDREJEWSKI
Tél : 06 99 54 14 37
Représentant au CE
Jean-Daniel BOUDAR